

Lettre d'information Crest-Voland



© SPL Domaine skiable Crest-Voland / Cohennoz

EDITO

Voici la dernière lettre info du mandat, puisque les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars prochain, dans les conditions rappelées dans cette lettre info.

Elle contient également des informations importantes sur les travaux en cours et à venir, ainsi qu'un rappel des missions de l'agence postale communale.

Ce dernier édito me donne l'occasion de vous redire mon attachement à la commune de Crest-Voland et à ses habitants, qui a commencé dès mon enfance et n'a cessé de grandir avec les années.

C'est donc un grand honneur pour moi d'avoir été durant 6 années le Maire de la commune.

Je souhaite remercier chaleureusement les agents municipaux administratifs et techniques pour leur disponibilité, leur sens du service public et leur compétence, avec une intention particulière pour Christine, dont la retraite sera effective à la fin du mois.

Enfin, je suis très reconnaissant envers tous les habitants et tous les partenaires de la commune qui m'ont accompagné durant ce mandat, et qui ont démontré leur attachement à notre territoire.

Bien chaleureusement.

Christophe Rambaud

Au sommaire :

- **Élections municipales**
- **Départ en retraite Christine Favre**
- **Point travaux sur la commune**
- **Missions de l'agence postale communale**
- **Communiqué de la poste**
- **Retour sur le Street Art**

Elections municipales



Élections municipales : à vos agendas !

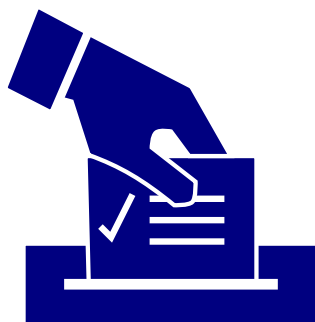


Le dimanche 15 mars 2026, les habitants de la commune sont invités à se rendre aux urnes pour élire leur conseil municipal.

Le bureau de vote, situé dans la salle polyvalente, sera ouvert de 8 h à 18 h.

👉 Petit rappel avant de venir voter :

- Une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire (carte d'identité, passeport, permis de conduire...). Sans elle, il ne sera malheureusement pas possible de voter.
- Votre carte électorale, si vous l'avez, est facultative, mais elle peut vous faire gagner un peu de temps au bureau de vote



Nouveauté cette année : fin du panachage !

Dans notre commune de moins de 1 000 habitants, le mode de scrutin évolue. Désormais, on vote pour une liste complète, sans pouvoir la modifier.

Impossible donc d'ajouter ou de rayer des noms, ou de changer l'ordre des candidats : on choisit une liste telle qu'elle est présentée. Toute modification rendrait le bulletin nul.

Vous êtes absent ce jour-là ?

Pas de panique : pensez à la procuration !

Vous pouvez désigner un électeur pour voter à votre place dans votre bureau de vote. La démarche se fait en ligne ou via un formulaire. Le mieux est de s'y prendre le plus tôt possible pour être sûr que tout soit validé à temps.

Alors à vos cartes d'identité et rendez-vous aux urnes ! La démocratie locale compte sur vous.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

Allons Voter!

Communes de
- 1 000
habitants

Le mode de scrutin évolue

✓ Je vote pour une liste paritaire en choisissant un bulletin de vote.

ATTENTION

Je ne peux plus AJOUTER un ou plusieurs noms

Je ne peux plus MODIFIER l'ordre des noms sur la liste

Je ne peux plus RAYER un ou plusieurs noms

NUL

SINON MON BULLETIN SERA **NUL**

Une page se tourne à la Mairie !

MERCI CHRISTINE

Je sais qu'elle m'en voudra de la mettre à l'honneur publiquement, mais je ne peux pas terminer ce mandat sans évoquer le départ à la retraite de Christine Favre, lequel interviendra officiellement le 1^{er} avril prochain, même si en raison de ses nombreux jours de congés non pris, Christine a effectivement cessé ses fonctions depuis plusieurs semaines.

Secrétaire de la mairie (dénomination exacte Directrice Générale des Services) depuis plus de 40 ans, Christine a dédié toute sa vie professionnelle à la commune.

Elle est la mémoire vivante et imbattable de l'histoire communale des 40 dernières années.

Son professionnalisme et sa disponibilité ont accompagné, assisté et conseillé 5 maires successifs et de nombreux adjoints et conseillers municipaux, avec le souci constant d'une bonne gestion de la commune et toujours avec une grande bienveillance.

Elle a formé et soutenu de nombreux agents, faisant preuve d'un formidable esprit de management.

Je peux témoigner de la qualité de son devoir de réserve et de son sens remarquable du service public.

Je peux aussi témoigner de son extraordinaire implication dans ses fonctions, de son incroyable capacité de travail et de son dévouement.

Enfin, Christine a su, durant ses derniers mois d'activités professionnelles, admirablement organiser sa succession, ce qui n'était pas le plus simple et qui a nécessité une totale réorganisation des services, toujours avec la volonté de ne pas perturber le bon fonctionnement des services communaux.

Merci infiniment Christine, je te souhaite de profiter pleinement et sereinement de ta nouvelle vie entourée de ta famille et de tes amis.

Christophe Rambaud.

Cap sur la retraite pour Christine Favre !

Madame FAVRE, Christine, Maman,

Cette suite chronologique d'appellations explique à elle seule la collègue attentionnée et bienveillante que tu étais avec nous. Jamais un mot plus haut que l'autre, toujours de bon conseil, et rassurante dans nos débuts parfois hésitants. Nul doute que c'est grâce à toi si chacun de nous a su trouver rapidement sa place dans l'équipe. Tes petites expressions nous ont souvent fait rire, et le font encore quand elles ressortent dans l'un ou l'autre de nos bureaux, preuve qu'après toutes ces années tu as marqué les lieux (et les personnes !) de ton empreinte.

Nous te remercions sincèrement de tout ce que tu nous as apporté et après plus de 40 années au service de la collectivité, nous te souhaitons une très bonne retraite bien méritée. Nous savons que ton agenda est déjà bien rempli, mais espérons que tu n'as pas encore oublié l'adresse de la mairie pour nous rendre une petite visite de temps à autre !
Elodie, Estelle, Pierre et Laura.

Le personnel de la mairie

Services Administratifs

.Elodie Gerfaud-Valentin :
Secrétaire Générale de Mairie

.Estelle Favray :
Chargée de l'urbanisme et de l'Etat
Civil

.Laura Mikulski :
Chargée de l'accueil et de l'Agence
Postale Communale

Services Techniques

.Pierre Hervieu :
Responsable des Services Techniques

.Bruno Ducly :
Agent technique

.Eddy Thoumin :
Agent technique

.David Marin-Lamellet :
Agent technique

Ecole de la Petite Ourse

.Stéphanie Hecquet:
ATSEM

.Sylvie Bibollet :
Chargée de la cantine et du
périscolaire

Point sur les travaux



Maison paroissiale

Le chantier de la maison paroissiale, destiné à accueillir une crèche ainsi qu'une salle associative, se poursuit malgré quelques retards. Ceux-ci sont notamment liés à la qualité des matériaux et des ouvrages existants, qui rendent parfois la tâche plus ardue, ainsi qu'aux imprévus que ce bâtiment ancien nous réserve au fil de l'avancement des travaux.

Les entreprises s'attachent à mener les travaux dans les meilleures conditions possibles, malgré des contraintes parfois importantes, notamment en cette période hivernale. Elles veillent également à limiter autant que possible l'impact du chantier sur les usagers et les locataires situés à l'étage du bâtiment. Nous remercions ces derniers pour leur patience et leur compréhension face aux nuisances sonores et visuelles que ce chantier peut occasionner.



Visuel du projet



Sécurisation forestière sur la route des Mottets

Suite à une alerte conjointe des services de l'ONF et d'Enedis concernant la présence d'arbres secs, dû notamment aux attaques de scolytes, sur la route des Mottets aux abords du site d'escalade (parcelle n°2), nous avons envisagé des travaux de sécurisation en 2025. Pour des raisons d'organisation, ceux-ci seront finalement réalisés au cours de l'année 2026.

En effet, de nombreux arbres secs menacent de tomber sur la route lors d'épisodes neigeux ou venteux. Il est donc indispensable, en tant que propriétaire de cette parcelle, que la commune fasse le nécessaire afin de garantir la sécurité des usagers.

Parallèlement, et afin de minimiser l'impact d'une future intervention tout en optimisant les dépenses, une coupe de bois façonné sera programmée sur cette même parcelle. Cette intervention permettra de renouveler le peuplement forestier grâce à un apport de lumière plus important et de favoriser la croissance des jeunes arbres, notamment en privilégiant les essences feuillues dans un contexte de changement climatique.

La période du 13 au 22 avril se profile, mais nous restons dans l'attente d'une confirmation avec l'ONF et le Département lors d'une réunion prévue dans les prochains jours. Durant cette période, la route sera fermée de 8 h 30 à 17 h 30 entre le pont de Flon et Crest-Voland.

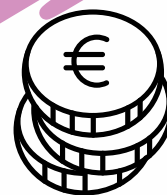
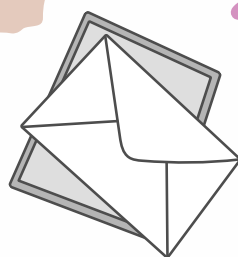
La coupe d'emprise se poursuivra ensuite jusqu'à la fin du mois. Un alternat de circulation sera alors mis en place afin de permettre aux automobilistes de circuler.

Nous reviendrons vers vous, notamment via Facebook ou Illiwap, afin de confirmer ces dates et d'apporter davantage de précisions concernant ces coupures de circulation.

Agence Postale Communale

Services postaux :

- affranchissement et envoi de lettres et colis
- achat de timbres, enveloppes et emballages postaux
- dépôt et retrait de lettres recommandées et de colis



Services financiers de base :

- retrait d'espèces dans la limite du plafond autorisé
- dépôt d'espèces ou de chèques sur un compte de la Banque Postale

L'Agence Postale Communale (APC) n'est pas un bureau de Poste. La personne s'occupant de l'APC est un agent communal et non un employé de la poste. Donc pour toute autre opération merci de vous adresser au bureau de poste. Pour les réclamations il vous convient de contacter le service client au 3631 ou d'effectuer une demande sur le site internet laposte.fr

Communiqué du groupe La poste



"Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux attaques et morsures de chiens. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les textes suivants.

Conformément à l'article L211-14-2 du code rural et la loi n°2008-582 du 20 juin 2008-art-7.

Tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Le propriétaire ou le détenteur du chien est en outre tenu de le soumettre, pendant la période de surveillance définie en application du premier alinéa de l'article L.223-10, à l'évaluation comportementale mentionnée à l'article L.211-14-1, qui est communiquée au maire.

À la suite de cette évaluation, le maire ou, à défaut, le préfet peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article L.211-13-1.

Faute pour l'intéressé de s'être soumis à ces obligations, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire, faire procéder à son euthanasie."

RETOUR SUR LE STREET ART



© Office de Tourisme de Crest-Voland Cohennoz



© Office de Tourisme de Crest-Voland Cohennoz

Street art en altitude à Crest-Voland

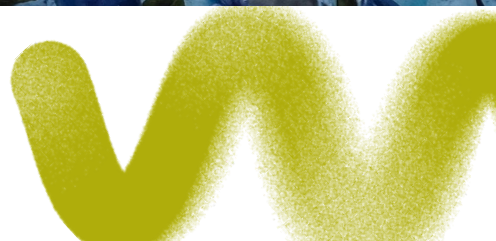
Au début du mois de mars, la station de Crest-Voland / Cohennoz a accueilli l'ouverture du Festival Street Art du Val d'Arly, un événement artistique original qui mêle culture urbaine et paysages de montagne.

Le lancement du festival s'est déroulé à Crest-Voland le lundi 2 mars, avec de nombreuses animations destinées au grand public. Les visiteurs ont pu assister à des performances de graffiti en direct, rencontrer des artistes et découvrir la création de fresques monumentales sur différents sites de la station.

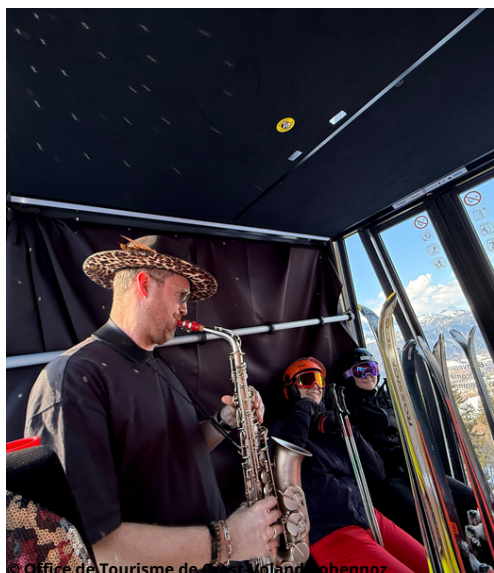
Très apprécié par les habitants et les visiteurs, ce rendez-vous artistique contribue à dynamiser la vie culturelle de la station et à proposer une expérience originale en montagne. Les œuvres réalisées pendant le festival resteront visibles dans la station et permettront aux promeneurs de continuer à découvrir le street art tout au long de l'année.

Tout au long de la journée, plusieurs animations ont rythmé l'événement : émission radio en direct depuis la place du Bouloz, DJ set dans la télécabine de la Logère, démonstrations de street art et dégustation de produits locaux. Ce mélange original entre culture urbaine et traditions de montagne a permis de créer une ambiance conviviale et festive.

Au total, une quarantaine d'artistes ont participé à cette nouvelle édition du festival, réalisant des fresques et proposant des ateliers, des expositions ou encore des animations pour les enfants. L'objectif de cet événement est de faire découvrir l'art urbain à un large public tout en valorisant le territoire du Val d'Arly.



© Office de Tourisme de Crest-Voland Cohennoz



© Office de Tourisme de Crest-Voland Cohennoz



© Office de Tourisme de Crest-Voland Cohennoz



© Office de Tourisme de Crest-Voland Cohennoz